



Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen

Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire

La formation préparatoire à l'examen du permis de conduire représente une étape essentielle dans l'acquisition de compétences nécessaires pour devenir un conducteur responsable et autonome. Elle vise à garantir la sécurité de tous les usagers de la route en inculquant des connaissances théoriques et pratiques indispensables. Au-delà de la réussite à l'examen, cette formation favorise l'apprentissage des règles du Code de la route, le développement de comportements prudents et la prise de conscience des risques liés à la conduite. Elle joue également un rôle crucial dans la sensibilisation aux enjeux de sécurité routière, notamment en insistant sur les conséquences des comportements à risque tels que la vitesse excessive, la conduite sous l'emprise de substances, ou l'inattention au volant.

L'accidentologie des jeunes conducteurs demeure une préoccupation majeure en matière de sécurité routière. Les statistiques montrent que les 18-24 ans figurent parmi les catégories les plus exposées aux accidents de la route. Cette surreprésentation s'explique notamment par le manque d'expérience, une tendance à sous-estimer les risques, ainsi que l'adoption de comportements dangereux tels que la vitesse excessive, l'usage du téléphone au volant ou la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

Selon les données récentes, les accidents impliquant des jeunes conducteurs sont plus fréquents la nuit et les week-ends, périodes associées à des déplacements festifs et à une moindre vigilance. Les principales causes identifiées incluent la perte de contrôle du véhicule, le non-respect des priorités et la distraction. Malgré une baisse globale du nombre de victimes sur les routes ces dernières années, la part des jeunes dans la mortalité routière reste préoccupante.

Face à ce constat, les campagnes de prévention et la formation préparatoire insistent sur l'importance d'adopter une conduite responsable dès l'obtention du permis. L'objectif est de réduire le risque d'accident chez les nouveaux conducteurs en renforçant la sensibilisation aux dangers spécifiques auxquels ils sont exposés et en encourageant le respect strict des règles de sécurité routière.

Déroulement de la formation

La formation se compose généralement de deux volets complémentaires : l'enseignement théorique et l'apprentissage pratique. La partie théorique, souvent dispensée en salle ou en ligne, permet d'acquérir les connaissances relatives au Code de la route, à la signalisation et à la sécurité routière. Par la suite, l'apprentissage pratique se réalise sur la route, accompagné par un enseignant qualifié, afin de maîtriser le maniement du véhicule, l'anticipation des situations dangereuses et la gestion du stress en circulation.



2BL CONDUITES ET FORMATIONS
SARL au capital de 1501€
4 rue de Bretagne – Laigné
53200 PREE D'ANJOU

933 778 821 R.C.S. Laval
Agrément Préfectoral : E2505300010
NDA : 52530126153

La Formation Théorique

Le déroulement de la formation théorique repose sur la mise à disposition de plusieurs outils pour accompagner efficacement le candidat dans son apprentissage. Celui-ci peut accéder au Code de la route en ligne grâce à des plateformes interactives, bénéficier de séances en salle de code animées par un enseignant, et utiliser une application de suivi personnalisé permettant de réviser et de mesurer ses progrès en temps réel. Ces dispositifs facilitent l'assimilation des connaissances et offrent une grande flexibilité dans le rythme d'apprentissage.

Le suivi des progrès du candidat est assuré par un moniteur auto-école qualifié : ce dernier analyse régulièrement les résultats obtenus aux tests et exercices, identifie les points faibles et propose des séances de révision ciblées. Lorsque l'élève atteint le niveau requis et démontre une maîtrise suffisante des règles du Code de la route, le moniteur programme alors la date de l'examen théorique en concertation avec le candidat, afin de maximiser ses chances de réussite.

La Formation Pratique

Avant de débiter la formation pratique, une évaluation initiale des besoins du candidat est systématiquement réalisée. Cette étape permet de déterminer son niveau de connaissance du Code de la route, ses aptitudes de base à la conduite ainsi que ses éventuelles appréhensions. L'objectif est d'adapter le parcours pédagogique selon le profil de l'élève, en personnalisant le nombre d'heures de formation et l'accompagnement nécessaire.

Pour le permis de conduire catégorie B, la durée minimale de la formation pratique dépend du type de boîte de vitesse :

- Boîte manuelle : au moins 20 heures de conduite obligatoires avec un enseignant agréé.
- Boîte automatique : la formation peut être réduite à un minimum de 13 heures, sous réserve que l'apprentissage et l'examen soient réalisés exclusivement sur véhicule à boîte automatique.

Ces durées constituent le seuil minimal ; le nombre d'heures réelles peut être adapté en fonction des besoins de chaque élève identifiés lors de l'évaluation initiale ou au fil du parcours.

La formation s'appuie ensuite sur les principes du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC), qui structure l'apprentissage autour de quatre compétences clés :

-  Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul : cette phase vise à rendre l'élève autonome dans la prise en main du véhicule, en développant la coordination des gestes et la gestion des commandes.
-  Appréhender la route et circuler dans des conditions normales : l'élève apprend à adapter sa conduite à l'environnement, à respecter la signalisation et à anticiper les comportements des autres usagers.
-  Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers : il s'agit de préparer le candidat à la conduite en milieu urbain dense, sur routes étroites ou en conditions météorologiques dégradées, tout en favorisant l'anticipation et la prise de décision rapide.
-  Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique : cette compétence vise à renforcer l'autonomie du conducteur, à l'inciter à adopter une conduite responsable, respectueuse de l'environnement et à gérer son stress lors des trajets quotidiens.

Le parcours alterne entre formation théorique (en salle ou en ligne) et séances pratiques sur route, chaque module étant validé par des évaluations régulières. L'enseignant adapte en continu les exercices proposés pour garantir la progression et la maîtrise de l'ensemble des compétences prévues par le REMC.

Un suivi détaillé du parcours de l'élève est assuré grâce à une application dédiée, accessible à tout moment. Celle-ci permet à l'élève de consulter en temps réel le pourcentage de validation de chaque

compétence acquise, favorisant ainsi une auto-évaluation régulière et une meilleure implication dans son apprentissage. Par ailleurs, la préparation à l'examen pratique est renforcée par l'organisation d'un examen blanc, simulant les conditions réelles de l'épreuve. Cette mise en situation permet au candidat d'identifier ses axes d'amélioration et de gagner en confiance avant le passage officiel.

Il est important de noter que l'élève n'accède à l'examen pratique qu'après avoir validé l'ensemble de son parcours de formation, cette décision étant prise en concertation avec le moniteur. Ce dernier s'assure que toutes les compétences requises sont maîtrisées et que le candidat est prêt à affronter les différentes situations de conduite, garantissant ainsi une préparation optimale à l'épreuve finale.

Par ailleurs, il est vivement encouragé aux élèves d'opter pour la conduite supervisée ou accompagnée dès que possible après l'acquisition des bases en formation pratique. Ces dispositifs offrent l'opportunité d'accumuler davantage d'expérience de conduite dans des conditions variées, tout en étant encadré par un accompagnateur expérimenté. Ils permettent non seulement de renforcer la confiance au volant, mais aussi d'améliorer la maîtrise des situations complexes rencontrées sur la route.

La conduite accompagnée ou supervisée favorise ainsi une meilleure préparation à l'examen pratique et à la conduite autonome future. Elle constitue un véritable atout pour progresser sereinement, acquérir les bons réflexes et réduire le stress lié au passage de l'examen.

Les conditions de passage des épreuves de l'examen

L'épreuve théorique générale (ETG) : l'examen du code

Le passage de l'épreuve théorique s'effectue chez un partenaire agréé de l'auto-école, garantissant aux candidats des conditions d'accueil optimales. Cet examen, organisé dans un environnement calme et sécurisé, se déroule sur tablette numérique, ce qui permet une expérience moderne et intuitive, tout en assurant la confidentialité des réponses. Les candidats bénéficient ainsi d'un accompagnement adapté dès leur arrivée sur site et d'une assistance en cas de besoin technique.

L'épreuve se compose de 40 questions à choix multiples, réparties autour de thématiques essentielles pour la sécurité routière :

- ✓ Arrêt et stationnement
- ✓ Croisement et dépassement
- ✓ Économie et écoconduite
- ✓ Règles de priorités
- ✓ Règles de circulation
- ✓ Signalisation
- ✓ Tunnels et passages à niveau
- ✓ Visibilité et éclairage
- ✓ Usagers et partage de l'espace public
- ✓ Prise de conscience des risques

La durée de l'épreuve est d'environ 30 minutes. Pour réussir, le candidat doit obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40.

Les résultats de l'épreuve théorique générale (ETG) sont généralement disponibles dès le lendemain de l'examen. Cette rapidité de traitement permet aux candidats de s'inscrire sans délai à la formation pratique, une fois l'ETG validée. Ainsi, la transition entre théorie et pratique s'effectue de manière fluide, favorisant la continuité de l'apprentissage et la motivation des élèves.

L'examen pratique

L'examen pratique est encadré par un inspecteur du permis de conduire et se déroule sur une durée de 32 minutes, conformément au programme officiel de l'épreuve. Durant cet examen, le candidat doit démontrer sa capacité à appliquer les règles de circulation, à maîtriser son véhicule et à adopter une conduite responsable face aux différentes situations rencontrées sur la route.

Les compétences évaluées lors de l'examen pratique du permis de conduire se répartissent en plusieurs axes essentiels :

Compétences en circulation

- 🚗 Maîtrise des commandes du véhicule : Le candidat doit savoir utiliser correctement la boîte de vitesses, le volant, les pédales (frein, embrayage, accélérateur) ainsi que les accessoires et témoins du tableau de bord.
- 👁️ Prise d'information : Il s'agit de bien observer vers l'avant, sur les côtés, dans les rétroviseurs et de contrôler les angles morts selon les situations.
- 🚦 Adaptation de l'allure : L'allure doit être ajustée en fonction de la route, de la météo, de la densité de circulation et des manœuvres à effectuer.
- 🚦 Respect de la réglementation : Le candidat doit se conformer aux limitations de vitesse, à la signalisation et aux règles de circulation.
- 🗣️ Communication avec les autres usagers : Utilisation appropriée des clignotants, avertisseurs et compréhension des signaux des autres usagers.

- ⑦ Partage de la chaussée : Bonne sélection de la voie à emprunter et positionnement adapté dans la voie selon la situation.
- ⑦ Maintien des espaces de sécurité : Respect des distances latérales et longitudinales afin d'assurer la sécurité, en particulier vis-à-vis des usagers vulnérables.

Compétences transversales

- ⑦ Autonomie et conscience du risque : Le candidat est évalué sur sa capacité à analyser et à s'adapter aux situations de conduite, ainsi qu'à conduire de manière autonome sur un itinéraire défini. L'expert observe le comportement, questionne le candidat si besoin, et attribue une note selon la restitution de chaque compétence.
- ⑦ Courtoisie au volant : Le candidat doit adopter une attitude courtoise, particulièrement envers les usagers vulnérables. Un point est accordé s'il démontre prévention et courtoisie, notamment dans l'interaction avec les autres usagers pour résoudre des situations particulières.
- ⑦ Conduite économique et respectueuse de l'environnement : L'évaluation porte sur la capacité du candidat à limiter la consommation de carburant et les émissions polluantes, par une conduite souple, anticipative, évitant accélérations et freinages brusques, tout en maintenant la sécurité. Une erreur ponctuelle n'empêche pas l'obtention du point si l'ensemble de la conduite reste adapté.

Manœuvres

L'évaluation des manœuvres lors de l'épreuve pratique du permis de conduire comprend deux volets principaux : un freinage de précision et une manœuvre en marche arrière choisie parmi six possibilités (marche arrière en ligne droite, en angle, rangement en créneau, en épi, en bataille, ou demi-tour). Le freinage est évalué soit lors d'un arrêt imposé par la signalisation, soit à l'aide d'un repère vertical clairement annoncé. La manœuvre en marche arrière est sélectionnée et expliquée par l'expert, et doit se dérouler hors du centre d'examen. L'accent est mis sur la maîtrise des commandes, l'observation, la gestion de l'espace et l'adaptation à la circulation, plutôt que sur la parfaite réussite de la manœuvre. L'ensemble de ces exercices s'intègre dans l'évaluation globale des compétences du candidat.

Vérifications en lien avec la sécurité routière

Lors de l'épreuve du permis de conduire, le candidat doit, sur demande de l'expert lors d'un arrêt, effectuer une vérification technique (intérieure ou extérieure), répondre à une question sur la sécurité routière et à une question sur les premiers secours. L'expert choisit le moment et le lieu de l'évaluation, et adapte les modalités pour les candidats à mobilité réduite. L'évaluation est notée sur trois points : un point pour chaque élément correctement restitué. Si aucune réponse n'est correcte, la note est zéro. Le choix des questions se fait par tirage au sort selon le compteur kilométrique du véhicule. L'évaluation peut être répartie sur deux arrêts. L'expert doit s'assurer que le candidat comprend bien les questions et peut les reformuler si besoin. Des réponses synonymes ou équivalentes sont acceptées.

Bilan

L'épreuve est évaluée sur un total potentiel de 31 points. Le candidat est reçu si :

- Le bilan chiffré de son évaluation s'élève au minimum à 20 points

ET

- Aucune erreur éliminatoire n'a été constatée par l'inspecteur. Sont considérées comme éliminatoires les erreurs de conduite qui ont nécessité l'intervention verbale ou physique de l'inspecteur pour assurer la sécurité du véhicule.

Le résultat de l'évaluation est renseigné par l'inspecteur sur un Certificat d'Examen du Permis de Conduire que le candidat peut télécharger sur internet le lendemain de l'épreuve. Si le certificat porte la mention FAVORABLE, le candidat peut conduire avec dans l'attente de la fabrication de son permis de conduire et, en tout état de cause, dans un délai maximal de 4 mois.

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers						0	0	0
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir des espaces de sécurité								
Courtoisie au volant					+1			
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
					Total général			
Observations 								

Le lendemain de l'épreuve, le candidat peut accéder au résultat détaillé de sa prestation sur le site RDVPermis.fr, sous la forme du Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC)

Formations A1, A2 et BE

Ce complément précise les enjeux, le déroulement pédagogique et les modalités d'évaluation des formations A1, A2 et BE. Il s'ajoute aux informations générales et au parcours B déjà présentés dans ce document.

Permis A1 et A2 : conduire un deux-roues motorisé

Enjeux et objectifs

La conduite d'une motocyclette expose à des risques spécifiques : faible protection du conducteur, visibilité réduite pour les autres usagers, adhérence variable et importance de la trajectoire. La formation vise la maîtrise technique de la moto, l'anticipation des dangers, le partage de la route et l'adoption d'un comportement prudent et autonome.

La catégorie A1 concerne notamment les motocyclettes légères dans les limites réglementaires ; la catégorie A2 concerne les motocyclettes dont la puissance est limitée conformément à la réglementation. Les conditions d'âge et d'éligibilité sont vérifiées lors de l'inscription.

Déroulement de la formation

Après une évaluation initiale, le parcours est individualisé. Il comprend une préparation théorique spécifique motocyclette (ETM) lorsque celle-ci est exigée, ainsi que des séances pratiques hors circulation et en circulation. La formation aborde l'équipement de protection, les vérifications, la manipulation de la moto à allure lente et plus soutenue, le freinage, l'évitement, le placement sur la chaussée, l'observation et la gestion des intersections.

La durée minimale réglementaire de formation pratique est de 20 heures, dont 8 heures hors circulation et 12 heures en circulation, sous réserve des dispenses ou adaptations légalement applicables. La durée réelle dépend de l'évaluation et de la progression du candidat. Les séances sont assurées par un enseignant titulaire des autorisations nécessaires, avec des motos et équipements adaptés.

Épreuves du permis

L'examen théorique motocyclette (ETM), lorsqu'il est requis, comporte 40 questions ; la réussite nécessite au moins 35 réponses exactes. L'épreuve pratique comprend une phase hors circulation (plateau), puis une phase en circulation. L'accès à la circulation suppose la réussite de l'épreuve hors circulation. L'examineur apprécie notamment la maîtrise de la moto, la sécurité, la prise d'information, l'adaptation de l'allure et l'autonomie.

Permis BE : conduire un ensemble avec remorque

Enjeux et objectifs

Le permis BE prépare à conduire en sécurité un véhicule tracteur de catégorie B attelé à une remorque relevant de cette catégorie de permis. Les principaux enjeux sont la connaissance des masses et dimensions, la stabilité de l'ensemble, les distances de freinage, les angles morts, l'arrimage et les manœuvres en espace contraint.

Déroulement de la formation

Une évaluation initiale permet de définir le volume de formation nécessaire. Les apprentissages portent sur les vérifications de sécurité, l'attelage et le dételage, la réglementation des ensembles, les manœuvres en marche arrière, les trajectoires, les croisements, les changements de direction et la conduite sur différents réseaux. La durée de formation est adaptée aux besoins du candidat ; elle ne correspond pas à un forfait horaire réglementaire unique.

Épreuves du permis

Selon la situation du candidat, la validité de l'épreuve théorique générale (ETG) est vérifiée et son passage peut être nécessaire. L'examen pratique BE comporte une épreuve hors circulation, portant notamment sur les vérifications, l'attelage/dételage et la maniabilité, puis une épreuve en circulation évaluant la conduite sûre et autonome de l'ensemble.

Organisation et suivi communs

Pour chaque catégorie, l'établissement informe le candidat des prérequis, de l'évaluation initiale, des objectifs, du déroulement prévisionnel, des conditions de présentation aux examens et des tarifs applicables. La progression est suivie par l'enseignant et expliquée au candidat. Les séances sont planifiées en fonction des disponibilités, des acquis et des conditions de sécurité.